Tel: 0251713200

Nuls:

# ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Objet : Ordre du jour	
Numéro de séance :	1	
Numéro d'enregistre	ment : 16	
Année scolaire : 201	6-2017	
Nombre de membres	s du CA : 30	
Quorum : 16		
Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 16 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30 Quorum : 16 Nombre de présents : 16  Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016 Sous la présidence de : Franck Gauvrit Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25 Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20 - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour Pièce(s) jointe(s) [X] Oui [] Non Nombre: 1  Libellé de la délibération : Ordre du jour : le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour du conseil du 6 octobre 2016  Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0		
Le conseil d'administ	ration	4
Convoqué le : 23/09/	2016	
Réuni le : 06/10/2016	3	
Sous la présidence d	le : Franck Gauvrit	•
Conformément aux d	lispositions du code de l'éducation, article R.421-25	
<ul> <li>le code de l'éduca</li> </ul>	ation, notamment les articles L.421-4, R.421-20	
-		
Sur proposition du ch	nef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jo	our
2 3.3		
[X] Oui	[ ] Non Nombre: 1	
Libellé de la délibérat	tion:	9
Ordre du jour : le Cor	nseil d'administration adopte l'ordre du jour du conseil du 6 octobr	re 2016
170), 11		
	16	
	0	
Abstentions:	0	
Blancs ·	0	



0

Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des prod	luits et de prestatior	ns de servic	es réalisés par	l'établissement
Numéro de séance : 1				
Numéro d'enregistrement : 17				
Année scolaire : 2016-2017				
Nombre de membres du CA : 30				

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs DP : le Conseil d'administration approuve les tarifs de demi-pension conformément à l'annexe jointe.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016 Numéro de la DBM : 11 Budget d'origine :

Budget primitif: [X]
Budget annexe: [ ]

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 11 : le Conseil d'administration valide la DBM n°11 portant prélèvement sur fonds disponibles de 16 100€.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits	s et de prestations de servic	es réalisés par l'établissement	
Numéro de séance : 1			
Numéro d'enregistrement : 19			
Année scolaire : 2016-2017			
Nombre de membres du CA : 30			

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autres Tarifs 2017 : le Conseil d'administration approuve les tarifs hors restauration conformément à l'annexe jointe.

Résultats du vote	F.	
Suffrages exprimés :	16	
Pour:	16	
Contre :	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20-1

Annule et remplace l'acte n° 20 - 2016-2017

Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 29/09/2016

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 06/10/2016

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

[X] Oui [ ] Non

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions: 0
Blancs: 0

Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 14/10/2016 17:01:21

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Kadodis : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société Kadodis visant à la mise en place une action commerciale pour les BTS NRC.

# Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du procès verbal du 4/07/2016

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès verbal

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV : le Conseil d'administration approuve le procès verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2016.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 15

 Contre :
 0

 Abstentions :
 1

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

### Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier théâtre : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la Compagnie du "théâtre d'ici ou d'ailleurs" visant à la mise en place d 'un atelier théâtre pour l'année 2016-2017.

Résultats du vote				
Suffrages exprimés :	16			
Pour:	16			
Contre :	0			
Abstentions :	0			
Blancs:	0			
Nuls:	0			



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Hebdo : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Hebdo Sèvres et Maine visant à la mise en place d 'une action commerciale pédagogique pour les élèves de BTS NRC.

Résultats du vote			
Suffrages exprimés :	16		= 1
Pour:	16		
Contre :	0		
Abstentions:	0		
Blancs :	0		
Nuls:	0	 	



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 25 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DIVAM : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société DIVAM visant à la mise en place une action commerciale pédagogique pour les BTS NRC.

# Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MACIF : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la MACIF visant à la mise en place une action commerciale pédagogique pour les BTS NRC.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 27 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Léonidas : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société Léonidas visant à la mise en place une action commerciale pédagogique pour les apprentis de l'UFA.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 29 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

So Pool : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la piscine SO POOL relative à l'accès au centre aquatique pour l'année 2016-2017.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour:	16
Contre :	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Avis - occupation logements

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Numéro d'enregistrement : 30 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30 Quorum : 16 Nombre de présents : 16  Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016 Sous la présidence de : Franck Gauvrit Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Nombre de présents : 16
Sous la présidence de : Franck Gauvrit
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis sur l'occupation des logements de fonction
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :
Logements : le Conseil d'administration émet un avis favorable à l'occupation des logements pour nécessité absolue de service telle que détaillée dans le document joint.

Résultats du vote			* 4	
Suffrages exprimés :	16			
Pour:	16			
Contre :	0			
Abstentions :	0			
Blancs:	0			
Nuls:	0			



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Tel: 0251713200

# ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 32 Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 23/09/2016 Réuni le : 06/10/2016

Sous la présidence de : Franck Gauvrit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] N

[X] Non Nombre: 0

### Libellé de la délibération :

Sorties : le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à percevoir auprès des familles une participation maximale de 20€ par élève et par année scolaire pour les sorties facultatives .

# Résultats du vote Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 10/10/2016 11:27:17

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 33 Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 06/10/2016

acte n° 23

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Atelier théâtre 2016-2017

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 15/11/2016 08:46:37

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 34 Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 06/10/2016

acte n° 29

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Piscine So Pool 2016-2017

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

[ ] Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 22/11/2016 14:19:27

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 35 Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration du 06/10/2016

acte n° 24

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Hebdo Sèvre et Maine

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

[]Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 22/11/2016 14:19:30

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 36 Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 06/10/2016

acte n° 25

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Divam

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 22/11/2016 14:19:33

Tel: 0251713200

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 53 Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 06/10/2016

acte n° 21

Le chef d'établissement procède à la signature

[ ] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Kadodis

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non

Nombre: 1



Le chef d'établissement

Nom : Gauvrit Prénom : Franck

Signé le: 28/11/2016 11:47:20